

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés en qualité de responsable de spécialité du Master mention « Science Politique » géré par Sciences Po Toulouse par délégation de l'Université Toulouse Capitole :

- Master 1 « Conseil et expertise en action publique » : M. Jean-Michel Eymeri-Douzans, professeur en science politique ;
- Master 2 « Conseil et expertise en action publique » : M. Jean-Michel Eymeri-Douzans, professeur en science politique ;
- Master 1 « Gouvernance des relations internationales » : M. Benjamin Gourisse, professeur en science politique ;
- Master 2 « Gouvernance des relations internationales » : M. Benjamin Gourisse, professeur en science politique ;
- Master 1 « Etudes culturelles » : Mme Erwane Morette, chargée d'enseignement vacataire ;
- Master 2 « Etudes culturelles » : M. Frédéric Cherbonnier, professeur en sciences économiques ;
- Master 1 « Gouvernance des systèmes éducatifs » : Mme Valérie Larrosa, maître de conférences en droit public ;
- Master 2 « Gouvernance des systèmes éducatifs » : Mme Christine Mennesson, professeur en sociologie ;

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023. Ses effets prennent fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le 4 décembre 2023

Affiché le 09/12/2023

Mis en ligne sur l'intranet le 09/12/2023

Eric Darras
